Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251215-2025_AS_27-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de M. Daniel GOYAT, Président.

ETAIENT PRESENTS, M. GOYAT Daniel, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. Aimé TUDAL, M. PYATZOOK Daniel,

AVAIT DONNE PROCURATION : Mme Audrey LE MOINE à Mme Mylène BODIVIT

ABSENTS : Mme PERCHOC Laurence

****

M. LAVENANT Philippe a été élu secrétaire de séance

****

2025- AS-27-FINANCES – Débat d'orientation budgétaire 2026

Depuis la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (D0B) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et à leurs établissements administratifs dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB permet de renforcer la démocratie participative et de débattre des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport transmis préalablement au débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D2312-3 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
Vu la population totale légale INSEE au 1er janvier 2025 de la Commune, 3 570 habitants ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires (ROB), transmis au préalable à chaque membre du conseil d'administration du CCAS ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251215-2025_AS_27-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ ***PREND ACTE*** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Le Président,
Daniel GOYAT